

## LAURÉAT DE CONCOURS

*Félicitations, vous êtes lauréat d'un concours de la Fonction Publique Territoriale !*

► Vous serez inscrit sur une liste d'aptitude ayant une valeur nationale pour une durée de quatre ans maximum

 **Attention la réussite à un concours ne vaut pas recrutement !**

► Vous devez maintenant rechercher un emploi et présenter votre candidature auprès des **employeurs territoriaux** :

- Rechercher des offres d'emploi sur le site du **CDG MARTINIQUE** :  
<https://bit.ly/3LX74by>
- Adresser des candidatures spontanées
- Vous inscrire sur le site internet du **CDG MARTINIQUE** comme demandeur :  
<https://bit.ly/3PElhNQ>

### Les ressources mises à votre disposition par le Service Emploi :

- Réunion d'information, entretien individualisé, aide rédaction CV et lettre de candidature
- [Guide du lauréat](#) 

 : [emploi@cdg-martinique.fr](mailto:emploi@cdg-martinique.fr)

